



Heures travaillées non comptabilisées

Par Jeanin

Bonjour,

J'aimerais un éclaircissement sur ma situation.

Je suis auxiliaire de vie, "pilote". C'est à dire qu'en plus de faire les interventions de soins et ménage auprès des clients, je dois gérer une petite équipe au sein de l'agence dans laquelle je travaille.

Mon avenant de contrat pour ce poste stipule que mon taux horaire est un peu supérieur à une intervenante classique et que je dois en contrepartie gérer les problèmes d'équipe, à savoir les arrêts maladie, les problèmes de planning, remonter les informations clients en cas de souci ou de besoin en matériel par exemple.

En plus de mes horaires planifiés pour les soins et le ménage, je passe de nombreuses heures au téléphone avec mes collègues, mes clients, les bureaux, et parfois les services de tutelles pour régler différents soucis.

Je dois être joignable toute ma journée de travail, et dois gérer jusqu'au soir si il y a besoin, même lorsque ma journée est sensée se terminer tôt.

Ma direction refuse catégoriquement de comptabiliser ces heures car, je cite, "c'est mon rôle de pilote et c'est pour ça que je suis payée plus" (0.75 brut horaire de plus qu'une intervenante lambda).

Ma direction a t'elle le droit de refuser de me payer ces heures? Je précise que je ne touche pas non plus de prime d'astreinte.

En vous remerciant si vous pouvez m'éclairer. Cordialement.